

Les garanties incluent le remboursement de la Sécurité sociale à l'exception des lentilles remboursées par la Sécurité sociale

Santé				
Hospitalisation	Assiette de prestation	Niveau 1	Niveau 4	Niveau 8
Frais de séjour établissements conventionnés	BR / Acte	100%	175%	325%
Frais de séjour établissements non conventionnés	BRR / Acte	100%	140%	200%
Honoraires (consultations et actes techniques)				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	175%	400%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	140%	200%
Franchise hospitalière actes lourds	BR / Acte	100%	100%	100%
Forfait journalier hospitalier				
<i>Sans limitation de durée dans les établissements hospitaliers</i>				
Chambre particulière	Euros / Acte	0 €	50 €	110 €
<i>En € / jour sans limitation, sauf en psychiatrie : 60 jours / année civile et Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et centre de convalescence : 90 jours / année civile</i>				
Frais d'accompagnant (y compris lit)	Euros / Acte	0 €	35 €	60 €
<i>En € / jour, pour les enfants de moins de 16 ans et les ascendants de plus de 70 ans</i>				
Garantie Hospitalisation Longue durée	Euros / Acte	0 €	750 €	1 000 €
<i>En € / hospitalisation</i>				
Soins courants		Niveau 1	Niveau 4	Niveau 8
Honoraires médicaux				
Honoraires pour les médecins généralistes (consultations, visites et soins)				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	160%	300%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	140%	200%
Honoraires pour les médecins spécialistes (consultations, visites et soins)				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	175%	400%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	140%	200%
Actes techniques médicaux dont radiologie				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	175%	400%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	140%	200%
Médicaments				
Médicaments à service médical rendu majeur ou important et service médical rendu modéré	BR / Acte	100%	100%	100%
Médicaments à service médical rendu faible	BR / Acte	0%	100%	100%
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	Euros / An	0 €	80 €	160 €
<i>En €/an/bénéficiaire</i>				
Matériel médical				
Grands et petits appareillages remboursés par la Sécurité sociale	BR / Acte	100%	250%	200%
Honoraires paramédicaux				
Analyses et examens de laboratoire	BR / Acte	100%	140%	200%
Transport	BR / Acte	100%	140%	200%
Optique		Niveau 1	Niveau 4	Niveau 8
Equipements 100% Santé*				
Monture ¹	FR / Acte	100%	100%	100%
Verres ¹	FR / Acte	100%	100%	100%
Prestation d'appariage ¹	FR / Acte	100%	100%	100%
Prestation d'adaptation ¹	FR / Acte	100%	100%	100%
¹ Dans la limite des prix limites de vente au public				
Equipements Hors 100% Santé				
Monture	Euros / Monture	30 €	90 €	100 €
Verre simple ² (par verre)	Euros / Verre	50 €	80 €	160 €
Verre complexe ² (par verre)	Euros / Verre	100 €	155 €	300 €
Verre hypercomplexe ² (par verre)	Euros / Verre	100 €	205 €	350 €
Prestation d'adaptation (par équipement)	Euros / Acte	10 €	10 €	10 €
² Selon définition des Conditions Générales et de la Notice d'information				
Autres				
Lentilles remboursées ³ ou non par la Sécurité sociale	Euros / An	100 €	200 €	400 €
<i>En € / an pour les deux yeux, y compris jetables</i>				
³ Prise en charge du Ticket Modérateur pour les lentilles remboursables après consommation du forfait				
Chirurgie réfractive	Euros / Oeil / An	0 €	300 €	700 €
<i>En € / œil</i>				

La Médicale Santé Collective

Les garanties incluent le remboursement de la Sécurité sociale à l'exception des lentilles remboursées par la Sécurité sociale

Santé		Niveau 1	Niveau 4	Niveau 8
Dentaire				
Soins et prothèses 100% Santé*	FR / Acte	100%	100%	100%
Soins				
Consultations et soins dentaires y compris prévention Hors 100% Santé	BR / Acte	100%	150%	200%
Inlay onlay Hors 100% Santé	BR / Acte	125%	210%	350%
Prothèses				
Paniers Hors 100% Santé				
<i>Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre</i>				
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale dont inlay-core	BR / Acte	125%	300%	650%
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale	Euros / Acte	0 €	250 €	600 €
<i>En € / prothèse</i>				
Autres				
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	BR / Acte	125%	300%	650%
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	Euros / Acte	0 €	400 €	800 €
<i>En Euros par semestre</i>				
Implantologie	Euros / Acte	0 €	600 €	1 400 €
<i>En € / implant</i>				
Parodontologie, endodontie (remboursées et non remboursées)	BR / Acte + Euros / An	100%	100 % + 200 €	100 % + 500 €
<i>En BR + € / an</i>				
Plafonds dentaires	Euros / An	0 €	3 000 €	5 000 €
<i>par an / bénéficiaire</i>				
<i>Notice</i>				

Les inlay onlay et les prothèses dentaires du panier 100% Santé et du panier Reste à charge maîtrisé seront pris en charge dans la limite des honoraires limites de facturation.

Un plafond global en Euros est prévu sur les garanties dentaires (hors Panier 100% Santé et hors consultations, soins dentaires et inlay-onlay). En cas de dépassement du plafond annuel, les prothèses dentaires et l'orthodontie remboursées par la Sécurité sociale seront prises à charge à hauteur de 125% BR.

Aides auditives		Niveau 1	Niveau 4	Niveau 8
Equipements 100% Santé*				
Aide auditive / oreille	FR / Acte	100%	100%	100%
Pour l'ensemble des assurés quel que soit leur âge ¹				
¹ Dans la limite des prix limites de vente au public en vigueur				
Equipements Hors 100% Santé				
Aide auditive pour les assurés jusqu'à leur 20ème anniversaire / oreille	BR + Euros / Acte	100% BR +0,00	100% BR +300,00	100% BR +300,00
Aide auditive pour les assurés au-delà du 20ème anniversaire / oreille	BR + Euros / Acte	100% BR +0,00	100% BR +300,00	100% BR +700,00

Autres soins		Niveau 1	Niveau 4	Niveau 8
Médecine douce				
Séances d'ostéopathie, acupuncture, diététicien, étioopathie, chiropractie, de podologie / pédicure, shiatsu, réflexologie, sophrologie, phytothérapie, naturopathie, micro kinésithérapie, psychologie, ergothérapie, psychomotricité, homéopathie, neuropsychologie, ergothérapie	Euros / séance	0 €	40 €	50 €
<i>En € / séance</i>			Limité à 3 séances / an	Limité à 3 séances / an
Autres				
Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale	Euros / An	0 €	200 €	500 €
<i>En € / an, pour le transport et l'hébergement</i>				
Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale - Honoraires	BR / Acte	100%	100%	100%
Allocation naissance	PMSS / Acte	0%	7,50%	20%
Actes de prévention	BR / Acte	100%	100%	100%
<i>Conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale</i>				
Garanties d'assistance		Incluses	Incluses	Incluses
<i>*Tels que définis réglementairement.</i>				

Le contrat La Médicale Santé Collective est commercialisé par les agents de La Médicale.

Ce contrat est assuré par Prédica, , entreprise régie par le Code des assurances, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros - Siège social : 16-18 Boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris